



DEPARTEMENT DU JURA

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
PA2M**

Siège Social :

MAIRIE D'ARBOIS 39600

Secrétariat : le jeudi de 10h00 à 12h00

Tél : 03 84 66 55 55 (mairie d'Arbois)

Extrait du registre des délibérations

Objet : indemnité de fonction du président - 2026-34

L'an deux mille vingt-six, le 23 juillet à 20h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 16/07/2026, s'est réuni en mairie de Montigny les Arsures.

Délégué(e)s en exercice : 8 Quorum : 5 Présent(e)s : 7 Absent(e)s : 1 Pouvoir(s) : 0

PRESENTS (7) : PETIT Léo, Pupillin ; BOUDRY Jeanne et BUGADA Cathy, Arbois ; MENEUST Pierre et CREUZOT Gilles, Mesnay ; ALBINI Thierry et DULAC Caroline, Montigny les Arsures.

Excusés : BEAUPOIL Jean-Luc, Pupillin ; Quentin DE BEL AIR, société de viticulture

SECRETAIRE : Léo PETIT, Pupillin

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2723-20, L.2723-20-7, L.2723-23, L.2723-24 et L.2723-24-7,

Vu la loi n°2025-7249 du 22 décembre 2025 ;

Vu l'extrait de la circulaire 2026 03 02 sur les indemnités de fonction des élus, ci-après ;

Considérant que le syndicat compte 4 202 habitants au dernier recensement de 2021 ;

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRÉSIDENTS*(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1^{er} janvier 2026)**Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT*

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	4,73	194,43
De 500 à 999	6,69	274,99
De 1 000 à 3 499	12,2	501,48
De 3 500 à 9 999	16,93	695,91
De 10 000 à 19 999	21,66	890,34
De 20 000 à 49 999	25,59	1 051,88
De 50 000 à 99 999	29,53	1 213,84
De 100 000 à 199 999	35,44	1 456,77
Plus de 200 000	37,41	1 537,75

A l'unanimité, les délégués fixent l'indemnité de fonction du président à 16,93% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Pour copie conforme et certification,

M. Léo PETIT, secrétaire de séance

Mme Jeanne Boudry, présidente

